

Chair #	Allocation by Agency	Utilization by Agency	Name of Chairholder	Type	Cycle	Proposed Start Date	Confirmed Start Date	End Date	Active (Yes/No)	Final Renewal submission date
# Chaire	Allocation par Agence	Utilisation par Agence	Nom du Canadidat	Type	Cyle	Date de début proposée	Date de début confirmée	De de fin	Active (oui/non)	Date finale - demande de renouvellement
110	CRSH	CRSH	,							
823-A	CRSNG	CRSNG	,							
823-B	CRSNG	CRSNG	,							
824	CRSNG	CRSNG	Dare, Sarah	Nouveau	2017-2	1-août-18	1-sept.-18	31-août-23	oui	Octobre 2022
1237	CRSNG	CRSNG	Rautio, Milla	Renouvellement	2015-2	1-mai-16	1-mai-16	30-avr.-21	oui	Sans objet
1916	SPÉCIALE	IRSC	Laprise, Catherine	Nouveau	2014-1	1-janv.-15	1-janv.-15	31-déc.-21	oui	Avril 2021
1917	SPÉCIALE	CRSH	Quéinnec, Jean-Paul	Renouvellement	2015-1	1-juin-15	1-juin-15	31-mai-20	oui	Sans objet
1918	SPÉCIALE	CRSNG	Hallé, Sylvain	Nouveau	2015-1	1-juin-16	1-juin-16	31-mai-21	oui	octobre 2020

Active
5

		Allocation	Utilization		
Total:		7	8		
Tier 1 Niveau 1	2	1	Individual Comments	Calculation/Utilization History *	
Tier 2 Niveau 2	5	7	Commentaires individuels	Historique des calculs/utilisation *	
	2	2		# de chaires flexibles: 5 # utilisées: 1 1) #823 scindée en 2 niveau 2 (CRSNG) 2) 3) 4) 5)	
	1	2			
		2			
	2	2			
	2	2	DEUXIÈME TERME - PAS D'AUTRE RENOUVELLEMENT POSSIBLE	Calcul de l'an 8: Gain de 2 chaires. CRSNG: Niveau 2 CRSH: Niveau 2	
	1	1		Calcul de l'année 2008 Aucun changement	
	2	2	DEUXIÈME TERME - PAS D'AUTRE RENOUVELLEMENT POSSIBLE	Calcul de l'année 2010 Perte de 1 CRSH de niveau 1	
	2	2		On retire la 1575 - on applique le mécanisme de cessation graduelle	
				Calcul de l'année 2012 Aucun changement	
				Calcul de l'année 2014 Perte de 1 IRSC niveau 2	
				#1668 CRSH n-2 - vacante - retirée (1 mouvement de flexibilité)	
				Calcul de l'année 2017 Aucun changement	

* Method of Allocating Chairs

* Processus d'attribution des chaires

NOTE: La chaire #110 devrait être une CRSH n-2. (voir résultat calcul 2014-perte IRSC n-2 et retirer CRSH n-2). Maintenant qu'elle est vacante, la chaire #110 a été remis à CRSH et le mouvement de flexibilité a été effacé.